

Paris, le 12 novembre 2018

Communiqué de presse

Le 22 novembre 2018, Aude Messéan recevra des mains de Patrick Kanner, Ancien Ministre et Sénateur du Nord, les insignes de l'Ordre de Chevalier de la Légion d'Honneur pour avoir initié et développé en France la cohabitation intergénérationnelle.

Co-fondatrice en 2004 de la première association de cohabitation intergénérationnelle (Le Pari Solidaire) créée à la suite de la canicule de 2003 et inspirée d'une œuvre sociale d'une banque catalane, elle est aujourd'hui la **Présidente et Fondatrice du Réseau CoSi**. Cette association est une union de structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) ou publiques œuvrant pour la solidarité intergénérationnelle dans l'habitat et présentes dans de nombreuses grandes villes de France métropolitaine et d'Outremer.

Depuis plus de 14 ans, Aude Messéan fait la promotion des solutions de cohabitation et de la solidarité intergénérationnelle autour de l'habitat.

Les innovations sociales ont très vite trouvé écho dans la presse écrite et télévisuelle, qui ont largement relayé le concept et permis de recevoir de nombreuses reconnaissances telles que le parrainage de Frédéric Lenoir, le « Prix Claude Erignac », le prix « Les héros de Notre Temps », le label « La France S'Engage », le « Prix solidarité version Femina », le prix « Silver Solidarités », etc.

Elle a dédié ces trois dernières années à la structuration de la filière de la cohabitation intergénérationnelle solidaire afin d'en promouvoir le développement. Le projet a réuni des soutiens très divers, dont trois au moins sont emblématiques du caractère rassembleur du dispositif. Tout d'abord, la Loi d'adaptation de la société au vieillissement a introduit en décembre 2015 le besoin de clarification du régime juridique. Ensuite, en octobre 2017, une Sénatrice a déposé une proposition de Loi pour un label promouvant la cohabitation intergénérationnelle. Enfin, cette dernière a déposé en 2018 en lien avec les travaux engagés et portés par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Cohésion des territoires un amendement permettant de créer dans la loi ELAN un cadre juridique sécurisé pour la cohabitation intergénérationnelle solidaire, qui s'appuiera désormais sur un contrat civil dédié.

Contact direct

Aude Messéan
presidence@reseau-cosi.org

Contact Réseau CoSi/ Cérémonie de remise des insignes

Joachim Pasquet
direction@reseau-cosi.org
09 72 63 88 46

Le Réseau CoSi regroupe 26 structures de l'Economie sociale et solidaire ou publiques qui préparent, coordonnent et encadrent les « binômes » de jeunes et de seniors moyennant une cotisation. Chaque année ces structures permettent à plus de 1 100 jeunes et seniors de vivre ensemble. Le Réseau CoSi promeut la cohabitation intergénérationnelle auprès des pouvoirs publics, met en place des partenariats avec des acteurs privés et publics, produit des outils et coordonne les acteurs répartis en France métropolitaine et d'Outre-mer.